

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

Le radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie Chronique ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Information	: contact@mupras.com
en charge	: pec@mupras.com
ion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0772

Actif

Pensionné(e)

Société : Royal Air Maroc

Autre : Retraite

Nom & Prénom : BRAJJI

Date de naissance : 1948

Adresse : 100 Blac 104 cité chafy Aghira

Tél. : 0614 088 949

Total des frais engagés : 2817,90

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr GUESSOUS Mohamed  
64, Allée des Sophoras - Aïn Set  
CASABLANCA - Tel. : 022.35.00.22

Date de consultation : 16/12/2019

Nom et prénom du malade : ERRIHANI Hafida Age : 18

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

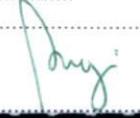
Nature de la maladie : Diabète, HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) : 

Le : 16/12/19



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/12/15	C		150,-	64 Avenue des Sénateurs - Ain Seba CASABLANCA - Tel : 022.95.00.22
				Dr GUESOUSS Mohamed

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr Adil KITANE Pharmacien LE REPERE 395 Rd Modulay Ismail Tel. 05 27 33 58 11 Casablan	16/12	2667, 40

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OD.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **[Création, remont, adjonction]**

fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT

Dr Mohamed Guessous

Omnipraticien

Lauréat de la Faculté de Médecine  
Centre Hôpitalo - Universitaire Avicenne

الدكتور محمد جسوس

خريج كلية الطب

المركز الإستشفائي الجامعي ابن سينا

Casablanca, le

16.12.19

الدار البيضاء، في

ERRIHANI

HAFIDA

$$439,00 \times 2 = 878,00$$

Apidex 200ml.

SV

$$446,00 \times 2 = 1488,00$$

Canule SV

$$28,00 \times 4 = 112,00$$

360 ml

Invitak

Le 02 mai

$$63,30 \times 3 = 189,90$$

gewolge 18

2667,90

1000

Dr GUESSOUS Mohamed  
64, Allée des Sophoras - Aïn Sebaâ  
CASABLANCA - Tel.: 022.35.00.22

Dr Adil KITANE  
Pharmacie LE REPERE  
395 Bd Moulay Ismaïl  
Tel.: 05 22 35 50 11 Casablanca

64، شارع الفاصلية - عين السبع - الدار البيضاء - الهاتف: 05.22.35.00.22  
64, Allée des Sophoras - Aïn Sebaâ - Casablanca - Tél.: 05.22.35.00.22

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebâa Casablanca  
Lantus 100U/ml, inj b6 sty  
P.P.V : 744,00 DH  
  
6 118001 081615

28,00

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebâa Casablanca  
Lantus 100U/ml, inj b6 sty  
P.P.V : 744,00 DH  
  
6 118001 081615

28,00

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebâa Casablanca  
Apidra 100U/ml, inj b6 sty  
P.P.V : 439,00 DH  
  
6 118001 081639

28,00

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebâa Casablanca  
Apidra 100U/ml, inj b6 sty  
P.P.V : 439,00 DH  
  
6 118001 081639

28,00

63,30

63,30

63,30